ÉCLAIRAGE SUR L'ARRIVÉE DE L'ÉLECTRICITÉ A SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE.

Par délibération du conseil municipal de Saint-Georges-sur-Loire du 4 Novembre 1888, le maire est invité à s'occuper de l'éclairage du bourg. Un premier crédit de 400 francs lui est ouvert. Il s'agit seulement d'un éclairage au pétrole. La production et la distribution d'électricité n'existent pas encore.

Les consoles utilisées :

Eclairage public au pétrole.

L'installation se fera sur deux années, 1888 et 1889, et coûtera au total 518,15 francs. L'installation est réalisée par l'entreprise BOUVIER d'Angers. Les fournitures proviennent des établissements LUCHAIRE de Paris. Le catalogue de 1903 est conservé aux archives municipales. En relisant ce catalogue, l'allumeur de réverbère revient en mémoire :

CONSOLES EN FONTE

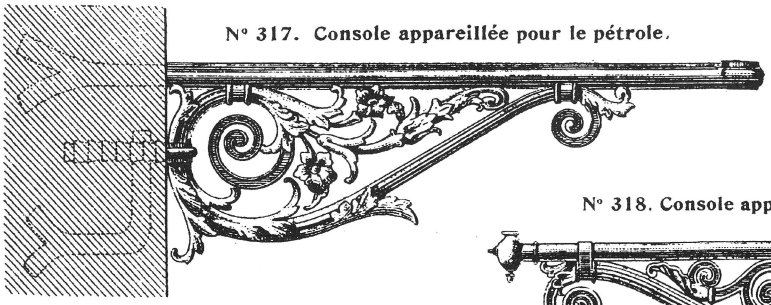

N° 317. Console appareillée pour le pétrole.

Toutes les consoles sont peintes en vert. Les prix comprennent les accessoires.

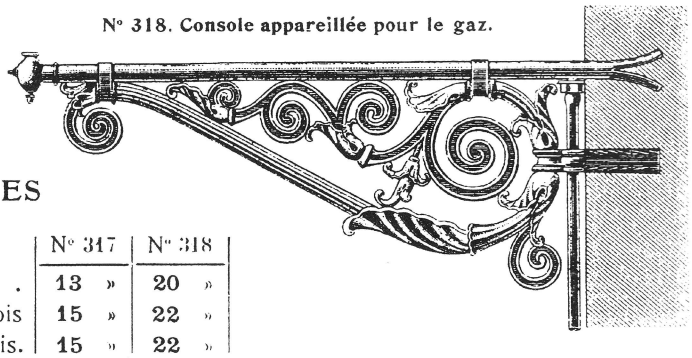

N° 318. Console appareillée pour le gaz.

PRIX des CONSOLES

	N° 317	N° 318
Console de 1m. à 3 scellements, pour mur. . . .	13 »	20 »
— à vis et écrous, pr poteau en bois	15 »	22 »
— avec tirefonds, pour pan de bois.	15 »	22 »

Deux réverbères à pétrole, au carrefour central et route de Nantes :

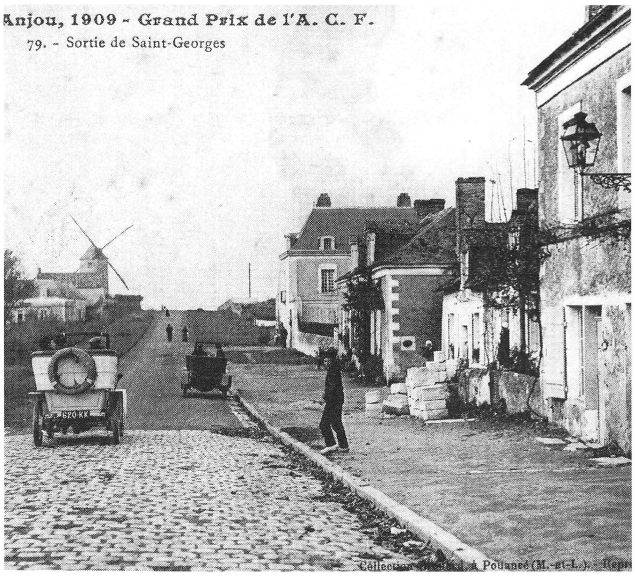

Un réverbère performant :

RÉVERBÈRE (Breveté S.G.D.G.) N° 400

Ce réverbère s'allume à volonté, à la perche ou à l'échelle. La lumière donnée est supérieure à celle d'un bec de gaz.

Sur la demande de quelques municipalités, j'ai construit un appareil perfectionné donnant une lumière beaucoup plus vive que celle fournie par les anciens réverbères.

La lumière donnée par cet appareil équivaut à 16 bougies (un bec de gaz donne 10 bougies); la dépense, par heure, n'est que de 0 fr. 015 de pétrole.

Le réverbère s'allume avec une perche, comme pour le gaz, et s'éteint automatiquement à une heure déterminée.

Pour l'allumage, le lampiste place perpendiculairement sa perche sous la lanterne, l'appuie sur le croisillon en fer qui supporte le réverbère, pousse la lampe d'allumage, et le réverbère s'allume.

Il suffit ensuite de retirer la perche, la lanterne se refermant d'elle-même.

L'on évite ainsi les chocs ébranlant la lanterne pour ouvrir et refermer l'obturateur; celui-ci se trouve remplacé par un clapet à fermeture automatique.

L'allumage peut se faire par le plus grand vent, le dessous de la lanterne étant obturé par le clapet qui se referme par son propre poids à mesure que l'on retire la lampe d'allumage.

Réverbère N° 400 sur console.

Lampe d'allumage N° 350

Cet appareil, très simplifié, ne possède aucun organe compliqué; il a pu être établi à moins de frais que les anciens réverbères, et, tout en restant de bonne et solide fabrication, son prix de vente a été sensiblement réduit.

Je m'empresserai d'envoyer à MM. les Maires qui m'en feront la demande le devis du matériel qui leur est nécessaire, en les priant de me donner les renseignements suivants :

1° Le nombre de réverbères;
2° Le numéro de la lampe choisie;
3° Le nombre et le numéro des candélabres ou consoles;
4° Le nombre et genre de réflecteurs.

Le devis comprendra le matériel et les accessoires rendus *franco* de port et d'emballage dans la gare la plus proche de la localité.

Si le nombre des appareils est assez important pour nécessiter l'envoi d'un ouvrier, le devis comprendra les frais de voyage et de pose, et sera ainsi établi pour un matériel livré, tout posé et fonctionnant.

Les appareils sont garantis pendant trois ans.

PRIX du RÉVERBÈRE N° 400.

Lanterne en cuivre rouge (brevetée S. G. D. G.)	33 fr.
Lampe n° 402 (brevetée S. G. D. G.), avec bec n° 16, en cuivre jaune	14 »
Total	47 fr.

Ce réverbère peut se placer sur n'importe quel candélabre ou console.

La trousse à outil du parfait allumeur de réverbères :

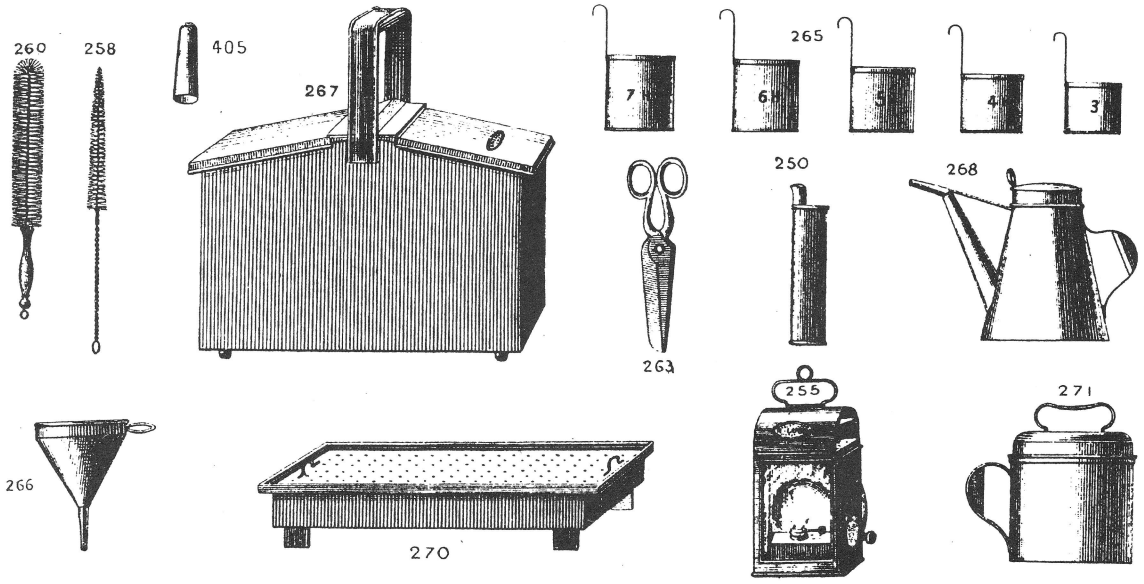

Tarif des Accessoires

271	Boîte contenant du rouge anglais et une peau de chamois pour nettoyer les réflecteurs	6 »
268	Burette d'emplissage de 1 kilo	2 »
268 bis	— de 2 kilos	2.50
263	Ciseaux en acier fondu pour couper les mèches	2.50
	Échelle de lampiste, en frêne, de 4m 25	18 »
266	Entonnoir	1 »
258	Goupillon pour nettoyer les becs	0.50
260	— — les cheminées	0.50
359	Lampe d'allumage, avec perche se démontant	30 »
255	Lanterne d'allumage, avec réflecteur	7.50
265	Mesures pour réverbère nos 330 et 376, à niveau constant . . . . . La série.	2.50
267	Panier de service pour 12 récipients	20 »
267 bis	— pour 20 récipients	25 »
	Peau de chamois seule	2.75
405	Place-mèche pour mèche ronde, bec n° 16	0.25
270	Plateau de service	3.50
250	Verseur	1.25
	Mèche pour bec plat n° 10. Longueur, 0m 20. La douzaine, 0 fr. 30 . . . . Le kilo.	5.50
	— rond n° 16. — 0m 24 . . . . . La douzaine.	1.20
	— — n° 22 . . . . . d°	2.75

Eclairage public électrique.

L'éclairage public a fonctionné au pétrole jusqu'en 1912, date à laquelle l'électrification a fait son apparition dans notre région. Dès janvier de cette année là, le conseil municipal a pris de nombreux renseignements auprès de communes déjà équipées. Les réponses sont archivées et nous donnent beaucoup de renseignements sur le niveau d'électrification de ces communes :

	Le Lion d'Angers	Chalonnes	Chemillé	Brissac	Pontvallain	Candé	Vihiers
Nombre d'habitants	2512	4177	4270	985	1505	2100	1731
Habitants Agglo	1537	2000	3010	985	623		1645
Avez vous éclairage et force motrice ?	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Force de la machine	33 cv	50 cv	25 cv	25 cv	40 cv	120 cv 50 cv 25 + accu	35
Voltage	125 v	125 v	110 v	110 v	350 v	245 v	110 v
Nombre de lampes	40	65	50	34	26	45	53
Puissance de chaque lampe	50 32 bougies	32	26	25	32	32 bougies 20 bougies	32 bougies
Date mise en service	15 09 1911	10 1911	1903	1910	1909	07 1906	15 02 1912
Nombre d'Abonnés au début	40				45	80	70
Prix de l'hectowatt	8 ctmes	8 ctmes	10 ctmes	10 ctmes	8 ctmes	7 ctmes	8 ctmes
Commune satisfaite	oui	oui	oui	oui	très	oui	oui
Abonnés satisfaits	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Concession	Oui	Oui	Concession et permission de voirie	oui	Permission de voirie	oui	oui
Durée	40 ans	40 ans	12 ans	30 ans		25 ans	40 ans

Saint-Georges va donc bénéficier de l'expérience d'autres communes.

Un candidat Saint-Georgeois se manifeste le 1er Avril 1912, pour réaliser l'installation de l'électricité : M. Joseph Pageot. Qui était J. Pageot ? Résidant sur le Champ de Foire (place Montprofit aujourd'hui), il exerçait le métier de mécanicien.

Mais M. Pageot exerçait une autre activité : il exploitait un cinéma itinérant, témoins trois courriers échangés avec le maire, l'un posté de Cosne-sur-Loire (58), l'autre de Jargeau (45) et le troisième de Patay 45).

Lettre de Joseph Pageot :

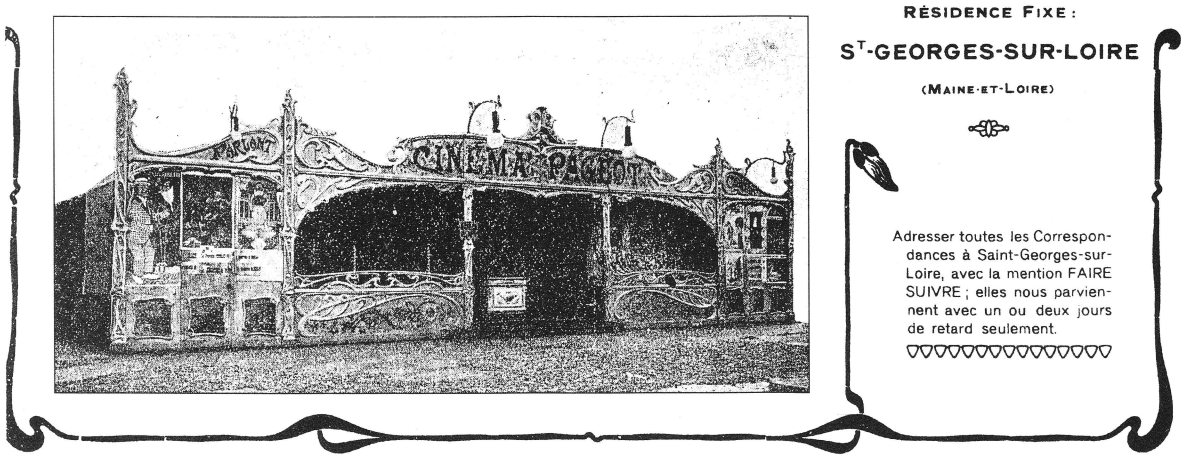

Cosne s/Loire le 2 Octobre 1912

Monsieur le Maire de St Georges

J'ai bien reçu la Deliberation du Conseil du 18 Aout que vous avez bien voulu me faire parvenir. et pour la vous remercie. J'ai eu le plaisir de voir que l'on maintenait l'eclairage Municipale, ainsi que je vous le demandait

Par délibération du conseil municipal en date du 18 Août 1912, le marché est attribué à Joseph Pageot et le 23 octobre, le marché est signé. L'installation est à la charge de l'entrepreneur. Il recevra un forfait de 100 francs et percevra 25 francs par an et par lampe installée. Il y aura 20 lampes d'éclairage public d'installées.

La tension sera de 120 volts et la puissance des lampes sera de 32 bougies. Le contrat définit les heures d'éclairage : le matin de 5h au jour, le soir du crépuscule à 23 h. S'y ajoute des prescriptions particulières : Noël, sur réquisition du maire, par temps de brouillard, etc...

L'entreprise Pageot au temps du pétrole :

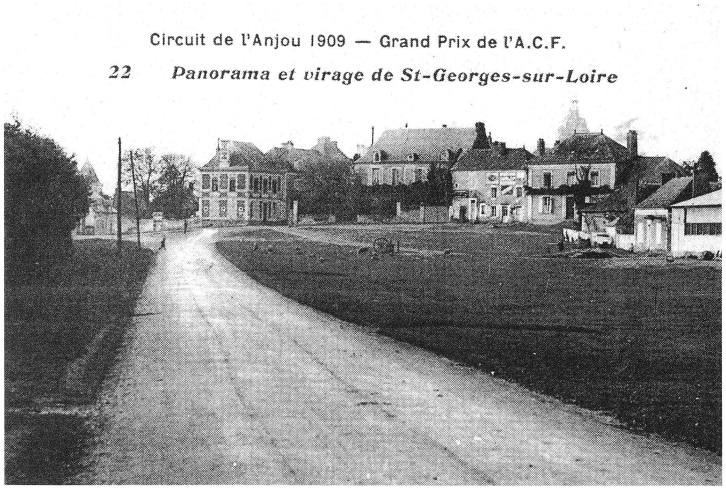

L'entreprise Pageot au temps de l'électricité, on aperçoit les poteaux électriques

Mais, l'installation va tarder. En effet, le conseil municipal autorise J. Pageot à emprunter les voies publiques pour ses installations, le 25 août 1912, sous réserve d'une autorisation préfectorale appelée permission de voirie. Celle-ci ne sera délivrée que le 16 janvier 1913.

Les travaux seront rapides, puisque le 15 mars 1913, Henri Pageot fils certifie « *avoir mis en service ce jour, place du Champ de Foire, un moteur Wintertur d'une puissance de 40 chevaux, actionnant une dynamo délivrant 140 ampères sous 120 volts et un survolteur chargeant une batterie d'accumulateurs d'une capacité de 200 ampères-heures* ».

L'ingénieur ordinaire (D. D. E.) vérifiera l'installation le 16 mai 1913 ainsi que celle de Beaupréau.

Cette installation servira, comme on vient de le voir, à l'éclairage public, mais aussi à l'éclairage des particuliers. Les archives municipales conservent des exemplaires de contrats d'abonnements pour la fourniture de courant électrique par le « Secteur Électrique de Saint-Georges-sur-Loire J. Pageot propriétaire ». La commune sera d'ailleurs ultérieurement cliente pour la mairie, le presbytère et l'église.

Lampadaire électrique :

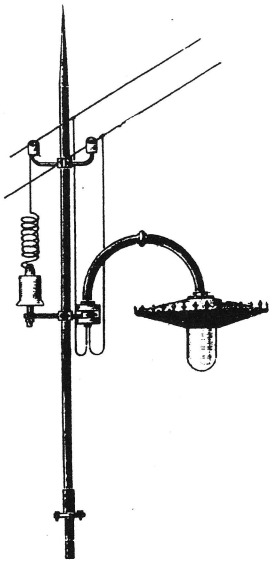

885

L'entreprise Pageot (père et fils) assurera ce service jusqu'en 1931. Le 11 octobre 1930, la commune de Saint-Georges-sur-Loire décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Électricité de Maine-et-Loire. Cette adhésion sera effective le 12 février 1931 et le 8 juin 1931, la Société de Distribution d'Électricité de l'Ouest prendra le relais de l'entreprise Pageot.

Rappelons qu'a partir de 1946, l'entreprise nationale Électricité de France (E.D.F.) a le monopole de la production et de la distribution de l'électricité en France.

D.Mercier.